

le M@mo

N°1 - FÉVRIER 2015

de stéphane artano
PRÉSIDENT DU CONSEIL TERRITORIAL



En visite à Saint-Pierre-et-Miquelon, le Président, François Hollande, est revenu sur la réforme territoriale engagée, visant à réduire le millefeuille administratif. Il a proposé aux élus d'œuvrer sans pour autant s'empêcher. Ce travail doit être transparent et sincère, ce qui n'a pas été le cas pour tous les acteurs jusqu'ici. Fêtant la huitième année d'existence de la refonte de ce statut dont nous avons hérité en 1985, certaines âmes, avides d'ambition le critiquent, alors qu'elles n'ont jamais entrepris pour celui-ci. A mon sens, il n'est ni désuet, ni un frein au développement. Bien au contraire, il nous permet de garder la maîtrise de notre régime fiscal, de notre système douanier, de notre urbanisme et des aides européennes acquises par la Collectivité avec le soutien de la SODEPAR.

En décembre, il a permis le **lancement de l'acte 2 de notre politique**, réforme fiscale et douanière et Contrat de Développement Territorial 2014-2018 :

- **Réduction de l'impôt forfaitaire** annuel et suppression de la contribution supplémentaire de 10% des entreprises ;
- **Exonérations douanières** du secteur de la pêche, de l'industrie et de l'artisanat de produits de biens.

Un changement de Statut ?

Quid de nos impôts, de notre urbanisme, de la disparition possible de la Mairie de Saint-Pierre et de celle de Miquelon-Langlade ? Quid des aides européennes ?

Responsable, j'assume les missions dévolues à notre Collectivité et finance les projets structurants de la Mairie de Saint-Pierre et de Miquelon-Langlade dans l'intérêt du territoire.

Un nouveau statut ?

Que l'Etat et le reste de la classe politique locale assument leurs responsabilités.

*Gouverner, c'est prévoir.
Prévoir, c'est assumer !*

Je fais ce que je dis.

RÉALISATIONS

POURSUIVANT LA MODERNISATION DE SON DISPOSITIF DOUANIER, **LA COLLECTIVITÉ SOUHAITE METTRE EN PLACE UN CODE D'EXONÉRATIONS DOUANIÈRES**. MALGRÉ L'ABSENCE DE RÉPONSE DE LA CACIMA ET DU CESC (SAISIS EN JUIN/JUILLET 2014), LES ÉLUS POURSUIVENT LEUR TRAVAIL DANS L'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

Le 16 décembre 2014, pour soutenir la filière pêche, j'ai fait adopter une délibération qui accorde des exonérations douanières pour les matériels, les équipements et fournitures utilisés exclusivement pour l'exercice d'activité professionnelle. Les artisans pêcheurs, les entreprises de pêche maritime professionnelle et les entreprises de transformation (ex : SNPM avec le tunnel de surgélation) et/ou de conditionnement des produits de la mer sont bénéficiaires de cette mesure entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Le 30 janvier 2015, nous avons voté la création d'un régime douanier d'aide à l'investissement (plus clair) et aux productions locales (nouveau). Les biens d'investissement importés par les entreprises locales et nécessaires à leur activité seront exonérés. De même pour les matières premières et emballages importés par les entreprises exerçant une activité relevant des secteurs de l'industrie et de l'artisanat de production de biens.

Un comité d'agrément sera créé pour traiter ces demandes.

Choisir, c'est oser renforcer l'attractivité de nos entreprises. Dans les domaines aussi importants pour notre Archipel que la fiscalité et l'emploi, c'est particulièrement instructif. Il m'a semblé important de faire ce simple

rappel, car les soubresauts des leaders de "Cap sur l'Avenir" et "d'Ensemble pour Construire" véhiculent tout et son contraire.

Ces élus disent localement l'inverse de ce qu'ils font à Paris, votant et soutenant le matraquage fiscal. A l'instar des parlementaires, les radicaux du Gouvernement proposent des hausses d'impôts et des coupes sombres dans le budget de la Nation. Notre politique en est l'exact contraire. La bonne tenue de nos comptes publics permet de réduire la charge fiscale qui pèse sur les particuliers et les entreprises.

Nous avons ainsi réduit : l'impôt forfaitaire annuel des entreprises de moitié, supprimé la contribution supplémentaire de 10% de l'impôt des sociétés pour les exercices 2014/2015 et allégé la fiscalité des particuliers. Le bon sens d'Archipel Demain, libérer les initiatives pour permettre de redonner 450 000 € à l'économie locale et 250 000 € de pouvoir d'achat supplémentaire aux ménages.

Pendant ce temps, sous l'impulsion de la CACIMA et des mairies, Cap sur l'Avenir et Ensemble pour Construire votent à l'unisson l'augmentation des patentes.

**"Choisir,
c'est oser renforcer
l'attractivité
de nos entreprises."**

Je dis ce que je fais.

ACTIONS EN COURS



NOUVELLE MAISON DE L'ENVIRONNEMENT

CÂBLE NUMÉRIQUE

L'objectif de la mise en place de ce câble est double. Il permettra :

- d'une part, d'accéder au Très Haut Débit (THD). De plus, la liaison avec le reste du monde sera sécurisée car le câble fera une boucle des deux côtés de la péninsule de Burin et reliera Miquelon-Langlade à Saint-Pierre.
- d'autre part, de renforcer l'attractivité du territoire en offrant au secteur économique un outil indispensable pour favoriser certains développements.

Coût de l'opération : 10M€ dont 5M€ FSN (Fonds national pour la Société Numérique).

FERRIES

L'acquisition de 2 Ferries interchangeable permettra non seulement d'accroître le nombre de rotations entre Fortune-Miquelon/Langlade et Saint-Pierre en les fiabilisant, mais aussi de développer le tourisme de l'Archipel.

La capacité de ces 2 navires sera d'environ 200 personnes avec une possibilité de transporter des véhicules.

Coût estimé pour la Collectivité : 30M€.

GARE MARITIME

La Gare maritime fait l'objet d'une réhabilitation et d'un réaménagement. Sa surface va être agrandie de 370 m².

Le déménagement des services de la Douane (brigade et recettes) dans le nouveau bâtiment est prévu en avril afin d'entreprendre la phase 2 des travaux.

Coût des travaux : 5M€.

HANGAR SOUS DOUANE

Les travaux de terrassement sont à présent terminés. La reprise du chantier s'effectuera fin avril. But de l'opération : améliorer et moderniser le bâtiment.

Coût de l'opération : 3,4M€.

MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT (MNE)

Ce projet vise à développer le tourisme et à améliorer la connaissance de la Biodiversité.

Les travaux de démolition sont maintenant terminés.

La reprise du chantier se fera fin avril.

Coût : 3,9 M€.

LA CULTURE AU CŒUR DE NOTRE ACTION

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Collectivité Territoriale encourage et promeut la diversité culturelle et le dialogue interculturel. Il s'agit de contribuer au rayonnement de notre patrimoine culturel, en poursuivant les objectifs suivants :

- Promouvoir la culture, le patrimoine, l'histoire et la création contemporaine ;
- Renforcer le sentiment d'appartenance de notre identité, dans le respect de la diversité des traditions ;
- Soutenir les échanges culturels non commerciaux ;
- Exploiter le potentiel d'emploi du secteur culturel ;
- Contribuer au rayonnement de la culture de notre Archipel au travers de la coopération régionale.

J'ai le sentiment que la culture ne peut pas être traitée de manière isolée, elle doit au contraire s'adosser à l'ensemble des politiques publiques menées par la Collectivité.



Notre ambition, mettre nos talents à l'honneur, et ce grâce au dispositif précédemment adopté en séance officielle du Conseil Territorial. La majorité, viscéralement attachée à son identité, soutiendra la création artistique locale. Ainsi, il a été décidé de participer financièrement à la réalisation d'un ouvrage, dédié aux monuments et constructions de l'Archipel, par Marc DERIBLE.

Je sais à l'avance qu'il va émouvoir les amoureux du patrimoine.